

Analyses 2010



**Afrique et Europe :
des responsabilités à partager !**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Afrique et Europe : des responsabilités à partager !

Du 4 au 25 octobre 2009 s'est tenu à Rome le deuxième « Synode africain » qui a eu pour thèmes les enjeux de justice, de paix et de réconciliation. La Commission Justice et Paix francophone était invitée à participer à cette rencontre qui a réuni près de 300 personnes : évêques, religieuses, religieux et laïcs d'Afrique mais également d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine.

L'enjeu après le Synode est de taille : il s'agit de donner corps aux 57 propositions qui ont résulté de cette rencontre.

C'est à l'invitation de Commissions Justice et Paix, dont celle de Belgique francophone et en collaboration avec l'AEFJN¹ que 40 personnes de différents pays africains et européens se sont rencontrées du 9 au 16 mars 2010 à La Haye. Cette rencontre avait pour double objectif de développer la collaboration entre les sociétés civiles d'Afrique et d'Europe et de formuler des recommandations politiques communes qui ont été adressées à nos responsables politiques belges, néerlandais, européens et auprès de la Cour pénale internationale.

Trois questions ont été travaillées plus particulièrement : la justice économique (avec le problème de l'exploitation des ressources naturelles), la migration, la justice transitionnelle.

Justice économique et ressources naturelles : pour un cadre juridique international

Paradoxalement riches en ressources naturelles de nombreux pays africains sont néanmoins en proie à une grande pauvreté et à des conflits sociaux.

En collaboration plus particulière avec des membres de la société civile de la RDCongo et de la Zambie, un plan d'action stratégique commun a été défini en vue de combattre l'exploitation inhumaine des ressources naturelles africaines et leurs conséquences sociales. Outil d'analyse et d'action, notre schéma s'appuie sur les principes de la méthode de l'éducation permanente du « voir (faire une analyse contextuelle) – juger (porter un jugement de valeur sur ce qui se passe) – agir (prendre un engagement pour changer ce qui ne va pas) ». Ce plan d'action peut s'appliquer à n'importe quel pays ou à n'importe quelle situation exigeant une coopération. Son objectif est de contribuer, à divers niveaux, à la définition d'un cadre juridique qui pourra servir de base à la protection des droits humains et de la dignité des celles et ceux qui endurent les conséquences de l'exploitation des ressources naturelles.

La première étape de cette collaboration consiste en une « *analyse de la situation* » (« voir » et « juger ») par les deux parties. À ce titre, les Européens sont censés analyser le comportement des entreprises européennes en Afrique, et les Africains la réalité sociale et, plus particulièrement, les conséquences sociales des actes posés par les divers acteurs économiques. Cette analyse doit permettre de dégager des éléments avérés sur la réalité de la situation, qui pourront servir de base au plaidoyer et à l'éducation de la population et finalement, inciter les gouvernements à agir.

La deuxième étape s'articule autour du renforcement des capacités et de la mise en capacité des acteurs sociaux : en créant des partenariats avec divers acteurs, y compris des « experts » (des universitaires, des juristes d'entreprises...) et en prenant connaissance d'outils et d'actions déjà existants.

Ces deux premières étapes sont essentielles : elles doivent aider à fournir le contenu d'un travail de sensibilisation et de plaidoyer.

¹ Le réseau Afrique-Europe foi et justice

L'Église en Afrique a une grande force de travail sur le terrain : le travail de proximité mené avec les communautés de base est une réelle valeur ajoutée. C'est une expertise que l'Église peut apporter dans les diverses situations et en collaboration avec des associations, qu'elles soient catholiques, pluralistes ou d'autres convictions, d'obédience religieuse ou non.

Justice transitionnelle : contribuer à l'instauration d'une bonne gouvernance

La rencontre des Évêques africains à Rome a mis en exergue la faiblesse démocratique de nombreux pays africains où les intérêts économiques nationaux et internationaux (dont ceux liés aux ressources naturelles) mènent à la corruption et à une déliquescence de l'État.

La justice transitionnelle² est à considérer comme un outil susceptible de contribuer à l'instauration d'une bonne gouvernance.

Les Commissions Justice et Paix d'Europe et d'Afrique ont la responsabilité d'unir leurs efforts pour contribuer à l'instauration d'une telle justice transitionnelle.

Il est nécessaire d'unir nos efforts de lobbying auprès de la Cour pénale internationale afin que celle-ci prenne en considération les bonnes pratiques africaines (justice traditionnelle...). À cette fin, les Commissions Justice et Paix d'Afrique doivent envoyer leurs rapports d'analyse de l'évolution du contexte aux Commissions européennes afin de faciliter le lobbying que celles-ci peuvent faire auprès de la Cour pénale internationale. L'objectif est que cette dernière soit à l'écoute des analyses du contexte local et du débat interne dans les pays d'Afrique.

Migrations : une responsabilité partagée

Le Synode africain a insisté sur la situation des millions de migrants et réfugiés en Afrique et en Europe. À l'évidence, les flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe ne sont qu'une partie de la réalité, aux côtés des flux migratoires entre pays africains et au sein de ceux-ci, des campagnes vers les villes. Il a été souligné d'une part que ce phénomène révèle la face des injustices socio-politiques et des crises de certaines régions d'Afrique et que d'autre part alors que ces situations de précarité devraient susciter la solidarité, elles causent des peurs : ont été citées pour exemple les législations nationales déclarant criminelle toute entrée clandestine.

Cette analyse de la situation dégage une double action à mener : d'une part, la société civile africaine doit inciter les gouvernements africains à créer un climat de sécurité et de liberté pour dissuader leurs citoyens de devenir des réfugiés. D'autre part, la société civile d'Europe doit continuer à lutter contre l'érosion des droits humains au nom de la sécurité nationale. Pour cela, une action commune a été projetée entre les Commissions Justice et Paix d'Europe et d'Afrique qui pourrait se résumer dans le sigle PIM (plaidoyer, information, maillage) :

- Contribuer à l'éducation politique de l'opinion publique et du citoyen en montrant la réalité des migrations, par-delà les préjugés et les craintes en faisant connaître des expériences de terrain (drame des migrations), mais aussi des expériences positives d'intégration et en donnant la parole aux migrants proprement dits et à leurs communautés.

- Mener un plaidoyer politique à l'égard des acteurs étatiques afin que ceux-ci défendent le droit d'asile pour les réfugiés politiques et soutiennent la recherche dans le domaine des réfugiés

² Il faut entendre « Justice transitionnelle » comme tout mécanisme, juridique ou non, visant à instaurer la justice dans des situations extraordinaires où des atrocités sont commises, où la capacité institutionnelle est très faible et où le fonctionnement et l'équité du système judiciaire le sont encore plus.

climatiques. Il faut appliquer une politique qui n'inféode ni la politique étrangère ni l'aide publique au développement à des objectifs migratoires. Une politique de migration équitable, transparente et durable est nécessaire.

- Un travail avec d'autres acteurs est également nécessaire : associations de migrants, groupes de la diaspora, entreprises et syndicats (défense des droits des travailleurs migrants), dirigeants de toutes les religions (acceptation du principe de réciprocité pour les questions relatives à la liberté de religion et de culte).

L'enjeu est de « faire réseau » (maillage) pour que ces différents acteurs puissent agir de manière coordonnée.

Des responsabilités partagées, une action commune

Pour être exhaustifs, il aurait fallu donner une suite aux 57 propositions issues du Synode africain. Toutefois, le choix des trois thématiques développées ci-dessus n'est pas innocent. En effet, il a été clairement établi que le pillage illégal et/ou injuste des ressources naturelles et ses conséquences sur les populations africaines (guerre, manque de terres pour cultiver...) est une des sources de l'exode des populations. Par ailleurs, face aux injustices et aux violations des droits humains commises en toute impunité, la société civile locale, dont les Commissions Justice et Paix, plaide de plus en plus pour l'instauration d'une justice transitionnelle qui tienne compte à la fois de la situation sensible de ces nombreux pays encore en guerre et subissant un déficit démocratique mais aussi des revendications populaires de plus en plus fortes pour que justice soit rendue.

Lors de la rencontre à La Haye, a été pointée la co-responsabilité de l'Europe et de l'Afrique a été pointée.

Comme Commission Justice et Paix, nous avons entre autres la responsabilité de nous situer dans une démarche d'éducation permanente en entendant ce que nos partenaires africains nous demandent de répercuter auprès de nos décideurs politiques. Au lendemain de la rencontre à La Haye, une délégation composée de dix personnes d'Afrique³ s'est rendue à Bruxelles pour des contacts politiques auprès de l'Union européenne (la Vice-présidente du Parlement européen Isabelle Durant) et des Affaires étrangères belges. Il s'agissait d'une première étape destinée à faire connaître cette démarche politique commune. L'accueil favorable de nos recommandations nous confirme qu'il est possible que des interpellations de la société civile soient considérées comme crédibles et réalistes par le monde politique. Il faudra dès lors profiter de la tenue de nombreux rendez-vous des mois à venir : Présidence belge de l'union européenne au second semestre 2010, Sommet UE-Afrique, année européenne de la lutte contre la pauvreté, 50ème anniversaire de l'indépendance du Congo...

2010 peut être une année où l'Afrique est remise à l'agenda d'une Europe qui doit devenir de plus en plus sociale.

Axelle Fischer,
Secrétaire générale de Justice et Paix
Jean Hinnekens,
Président de Justice et Paix.
Juin 2010

³ Nigeria, RDC, Cameroun, Madagascar, Kenya, Zambie et Algérie